



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 15 MAI 2023 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) : Sans objet

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

FINANCES

Présentation d'analyse des statuts du SIAH par FCL

La présentation est effectuée par Adrien ROHMER, conformément au document projeté en séance.

Éric CHANAL précise que la compétence ruissellement non urbain est inscrite dans les statuts du SIAH, et considère que l'exercice de cette compétence sur le territoire du syndicat est à clarifier avec la CARPF, notamment d'un point de vue juridique et financier.

Adrien ROHMER indique que les communes de la C3PF actuellement compétentes en gestion des eaux pluviales, peuvent, avant le 1^{er} janvier 2026, choisir individuellement de transférer cette compétence au SIAH. Il est à noter, qu'elles ne peuvent pas opter pour une délégation de cette compétence au syndicat, la délégation n'étant autorisée uniquement entre la Communauté de Communes et la commune. Par ailleurs, elle est descendante et non ascendante.

Suite à une interrogation de Maurice MAQUIN concernant l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire du SIAH pour les communes de la CARPF, Adrien ROHMER stipule que le transfert de la compétence assainissement des eaux usées n'emporte pas le transfert de l'Assainissement Non Collectif.

Éric CHANAL ajoute que le volet technique de l'Assainissement Non Collectif doit être clarifié dans le schéma directeur du syndicat. Les aspects juridiques seront également à étudier parallèlement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Les dates également à retenir sont les suivantes :

- 4 juin : Programmation de la 25^{ème} marche de la Rivière organisée par l'ASSARS ;
- 26 juin : Présentation du SDA aux communes membres du SIAH dans le prolongement de la séance du Comité Syndical à SAINT-WITZ ;
- 1^{er} juillet : Inauguration de la réouverture du Petit Rosne sur la commune d'ÉZANVILLE, dont l'horaire reste à confirmer ;
- 29 septembre : Inauguration de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Procédures juridiques

Convention n° 2023-05-09 d'aide financière relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue des Écoles et des Avenues du Château, du Maréchal Bessières, Henri Dunant, Hoche, des Glycines et des Violettes sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB)

Le syndicat procède de manière régulière à des opérations de travaux de réhabilitation des réseaux et des ouvrages sur le territoire des communes et des communautés adhérentes. Ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie via un emprunt à taux zéro.

Il s'agit présentement de la réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue des Écoles, Avenues du Château, du Maréchal Bessières, Henri Dunant, Hoche, des Glycines et des Violettes sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB).

Le montant des travaux s'élève à 2 600 723 € HT. L'agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne 40 % du projet, soit 1 040 290 € HT.

Le montant de l'emprunt s'élève à 520 145 € HT.

Il est donc nécessaire d'autoriser le Président à signer la convention d'aide financière n° 2023-05-09 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour accompagner le SIAH dans la réhabilitation de ces réseaux d'assainissement sur la commune de LE THILLAY.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

Avenant relatif aux travaux de la Rue de la Meunerie sur le territoire de la commune de LE MESNIL-AUBRY (Opération n° MESN144)

Déborah TANGUY indique que cet avenant a pour objet de rectifier les prestations effectuées dans le cadre du marché public suite au constat de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires pour la reprise de deux branchements non répertoriés et pour l'adaptation de la gestion des eaux pluviales au projet de voirie porté par la commune. Le montant de l'avenant s'élève à 8 650 HT, soit un écart de + 4,36 % sur le montant du marché public.

Le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Foncier

Décision n° 23-020 relative à l'acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'opération n° 489D sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE - Indivision FABER/DERBANNE

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques entre le bassin du Vignois situé à GONESSE, et le bassin de la Huguée à BONNEUIL-EN-FRANCE. Ces terrains sont, pour la plupart, occupés par des personnes non titrées, à des fins de maraîchage.

L'objectif de ces travaux sera de réinstaller le Croult dans son talweg d'origine en connexion avec une zone d'expansion de crue.

Dans ce cadre, le SIAH s'est rapproché des propriétaires afin d'acquérir à l'amiable les parcelles concernées par le projet. À la suite d'échanges, les propriétaires ont accepté de céder l'emprise foncière au SIAH afin de permettre la réalisation du projet.

La parcelle en rapport avec cette décision, fait actuellement l'objet d'un bail au profit d'un exploitant agricole. Préalablement à la signature de l'acte de cession, ce dernier se verra proposer la renonciation à l'exercice de son droit de préemption. Il lui sera également proposé le versement d'une indemnité d'éviction conformément à la délibération n° 2015-74 du Comité Syndical du 24 juin 2015.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette décision.

Décision n° 23-022 relative à l'acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n°489D sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE - Indivision SENECHAL

Les propriétaires de ces parcelles ont donné leur accord afin de les céder au SIAH dans le cadre de l'opération précitée.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette décision.

Point sur l'acquisition de parcelles auprès de l'indivision LIEVAIN sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° 495)

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critère de sélection et demande de subvention concernant la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le site de la STEP de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500C)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

Critère de sélection et demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'assainissement de la Rue de la Gare sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° EZAN520)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public relatif aux travaux de l'Impasse du Général de Gaulle sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL (Opération n° BOUQ186)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à TPE VIABILITE pour un montant de 49 604,50 € HT et pour une durée liée aux travaux.

Attribution du marché public relatif aux travaux de la Rue Ambroise Jacquin sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT86)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'ESSOR pour un montant de 598 970,70 € HT et pour une durée liée aux travaux.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Programmation d'un COPIL au mois de juin relatif à la renaturation du Petit Rosne et du ru de la Marlière « Domaine des Cèdres » sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 515)

Déborah TANGUY indique que ce COPIL est en cours de programmation.

Programmation d'un COPIL au mois de juin relatif à la renaturation du Petit Rosne secteur Émile Zola sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 504)

Déborah TANGUY précise que la programmation de ce COPIL est en cours.

Retour sur la réunion avec le promoteur DAVRIL concernant le secteur Îlot Jaurès sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° 518)

Déborah TANGUY annonce que le promoteur a présenté un projet d'aménagement intégrant la zone humide située sur l'îlot Jaurès. Les équipes du SIAH ont rappelé que le promoteur devait garantir la fonctionnalité de cette zone humide, ainsi que sa pérennité.

STATION DE DÉPOLLUTION

Courrier de la DRIEAT relatif à l'inspection du 11 avril 2023

Éric CHANAL précise que l'inspection en date du 11 avril 2023 n'appelle pas de remarque quant aux sujets relatifs aux installations classées et aux équipements sous pression. Seul un manquement a été constaté par la police de l'eau, concernant la réalisation par le groupement du suivi annuel 2022 des eaux de ruissellement.

Au regard des constats effectués durant cette inspection, aucune suite administrative ne sera engagée.

Présentation des croquis d'entrée de la STEP côté rue de l'eau et des enfants / RD84

La présentation des différentes suggestions est effectuée par Éric CHANAL.

Le Bureau valide l'apposition du logo du SIAH avec la mise en place d'une baseline à gauche du portail de l'entrée, située rue de l'Eau et des Enfants. Les membres du Bureau souhaitent par ailleurs valoriser la surface disponible sur le mur côté RD84. Ce choix reste à préciser.

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 05 juin 2023 à 9h30